

Orientation n°3 : PRESERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Les composantes environnementales et patrimoniales sont des éléments structurants du territoire millavois. En cela, elles participent au cadre de vie des populations qui y résident, et aux activités qui s'y développent et renforcent l'attractivité et l'image d'un territoire. Le PLU de Millau a pour objectif de préserver ses composantes dans toutes leurs formes. Pour cela, il encadre le développement urbain pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

METTRE EN VALEUR ET PROTEGER LE PATRIMOINE URBAIN DU CENTRE ANCIEN

Le centre ancien représente le cœur historique de la Ville de Millau. En plus des édifices et des éléments urbains remarquables, c'est le "paysage urbain" du centre ancien qui fonde la spécificité et l'identité de ce secteur. Les enjeux liés à ce centre ancien sont essentiels pour Millau. Rappelons que Millau détient plusieurs labels en faveur de la protection, de la valorisation du patrimoine. Ainsi, Millau souhaite :

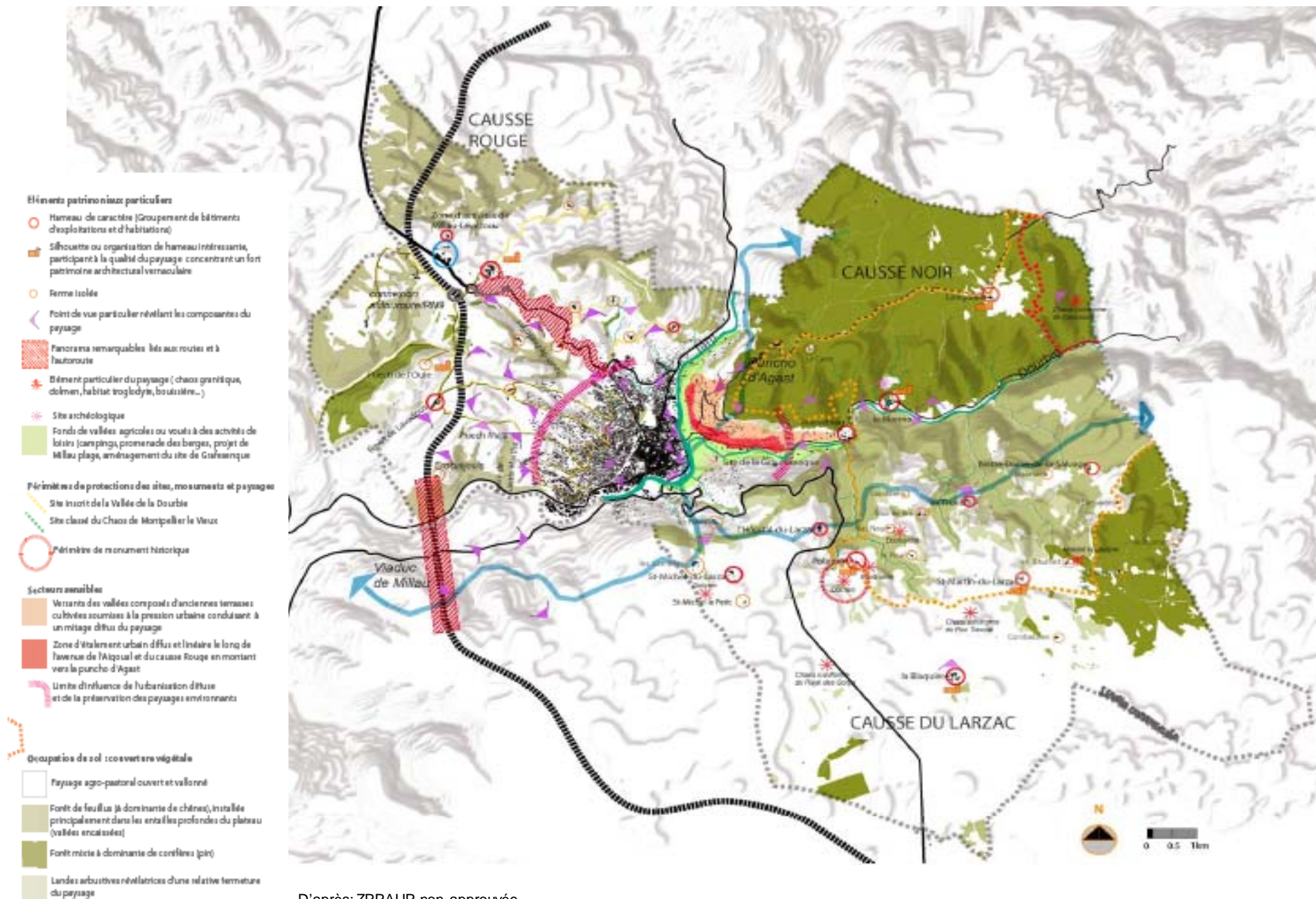
- Protéger et mettre en valeur les bâtiments et les espaces publics emblématiques en particulier pour les monuments et les sites classés et inscrits,
- Révéler, reconnaître, préserver et mettre en valeur les ensembles urbains et architecturaux, les bâtiments et les éléments architecturaux remarquables et/ou intéressants,
- Valoriser le caractère urbain en respectant la forme urbaine, la forme des îlots,...
- Mettre en valeur les passages couverts, traverses, voire poursuivre la création de ces passages dans le cadre de projets,
- Permettre un équilibre raisonné entre les densités bâties, spécifiques au centre ancien, et les vides des cœurs d'îlots,
- Requalifier les espaces publics par des matériaux de qualité,
- Permettre la création architecturale contemporaine en harmonie avec le patrimoine urbain et architectural du centre ancien.

CONSERVER LES CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS FAUBOURGS

Au-delà du centre ancien, les quartiers périphériques des Faubourgs présentent un enjeu patrimonial qu'il convient de ne pas négliger :

- Reconnaître et révéler les qualités urbaines de chacun des quartiers en exploitant leurs spécificités pour les projets futurs,
- Valoriser le patrimoine bâti des Anciens Faubourgs (Barry, Pont Rouge-Calquières) et du Quartier XIX° des Avenues, mais aussi reconnaître et "assumer" les qualités architecturales du bâti récent, tel que celui du Quartier Beauregard,
- Révéler ou transformer de façon qualitative, les témoins de l'histoire industrielle de Millau, représentée par son patrimoine industriel et ses mégisseries, tanneries, ganteries,...

LES DIFFERENTES COMPOSANTES PATRIMONIALES PAYSAGERES DE LA COMMUNE



D'après: ZPPAUP non approuvée

REVELER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DES CAUSSES ET DES VALLEES

Millau recèle de nombreux bâtiments situés en milieu naturel ou agricole (maisons de vigne, jasses) dont l'intérêt architectural et patrimonial participe à la qualité paysagère du territoire et à l'identité des Causses. Ces bâtiments patrimoniaux pourront être identifiés dans le cadre du PLU et pourront notamment changer de destination lorsque cela ne compromet pas l'exploitation agricole mais participe à la diversification de ses activités et donc à son maintien.

AMENAGER DES PORTES D'ENTREES ET DES ENTREES DE VILLE PAYSAGERES

Les entrées de ville paysagères participent à l'image de Millau. Le PLU encadrera le devenir de ces entrées de manière à en assurer une qualité urbaine et paysagère valorisante. Trois portes d'entrée majeures structurent aujourd'hui la commune, il s'agit :

- De la porte d'entrée Nord, depuis l'A75, qui marque aujourd'hui l'entrée sur la commune et dont le devenir est en lien avec le développement de la zone d'activités de Millau Viaduc,
- De la porte d'entrée Sud, depuis l'A75 par l'échangeur de la Cavalerie. Le devenir de cette entrée touristique devra être encadré pour préserver la qualité des espaces naturels et agricoles du Causse,
- L'entrée de ville par le rond-point des Aumières qui draine l'ensemble des quartiers Ouest. Il s'agit en effet d'une entrée importante puisqu'elle se situe sur un axe de contournement de l'agglomération et c'est ici que la commune dispose de ces dernières réserves foncières. Cette entrée permettra de diffuser les flux sur la trame viaire existante en forme de peigne et de finaliser le développement urbain sur les coteaux occidentaux avec maîtrise et cohérence.

Ces sites, première image offerte de la commune devront faire l'objet d'une attention toute particulière quant à leur aménagement, leur jalonnement routier et leur signalétique touristique et commerciale.